

- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE -

- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -

Vendredi 27 janvier 2012 à 18 heures 15 – Locaux du Syndicat – La Vèze

1^{ère} séance – 20/01/2012 à 18h15 (pour mémoire)

Etaient présents :

Elus : M. Yves-Michel DAHOUI.

Administration : Mme Marylène SIMONIN (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Christophe VERRIER (Syndicat mixte du marais de Saône).

Absents excusés : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, Sylvie WANLIN MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Michel CARTERON, Frédéric CARTIER, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Bernard GRAPPEY, Nicolas GUILLEMET, Benoît CAYUELA, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Christian PRAOM, Patrick RONOT.

2^e séance

Etaient présents :

Elus : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Christian PRAOM.

Administration : Mme Marylène SIMONIN (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Christian BULLE (Conseil général du Doubs, Service Environnement), M. Christophe VERRIER (Syndicat mixte du marais de Saône). M. Jean GLASSON (Payeur Départemental).

Absents excusés : Mmes Françoise PRESSE, Barbara ROMAGNAN, MM., Frédéric CARTIER, Claude DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT.

Absents non excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

ORDRE DU JOUR

- 1- Orientations budgétaires 2012
- 2- Demande de financement pour les postes de chargés de mission
- 3- Contrat Natura 2000
- 4- Acquisitions foncières
- 5- Indemnité du comptable
- 6- Visites guidées : bilan 2011 et modalités de poursuite en 2012
- 7- Pastoralisme 2012
- 8- Journal du marais et validation du plan de financement
- 9- Demande d'installation de ruches dans le marais
- 10- Questions diverses

M. CAYUELA propose de débiter la réunion dans l'attente de M. DAHOUI qui pourra rejoindre la séance.

M. CAYUELA préside temporairement la réunion en rappelant qu'il s'agit d'une seconde convocation, remercie les présents, et présente l'ordre du jour.

I – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

M. CAYUELA laisse la parole à M. VERRIER qui propose un bilan des actions 2011 liées à la gestion du marais de Saône.

Mme SIMONIN poursuit et évoque les suivis scientifiques réalisés en 2011.

Mme SIMONIN présente ensuite une proposition d'orientations budgétaires 2012 de la structure.

M. BULLE s'interroge sur la réalisation de travaux de gestion en 2012.

M. VERRIER rappelle les délais d'instruction des dossiers règlementaires.

M. CAYUELA s'interroge sur les moyens humains du Syndicat et le maintien du poste d'Agent technique.

Mme SIMONIN indique que ce poste est pour l'instant très temporaire et que l'Agent est recruté par le service remplacement du Centre de gestion ou via une société intérimaire de services.

M. CAYUELA s'interroge sur l'intervention des chantiers départementaux.

Mme SIMONIN précise que les chantiers départementaux interviennent déjà ponctuellement sur le marais.

M. CAYUELA souhaite connaître le niveau d'activation du dossier lié au Moulin de Saône.

(M. DAHOUI et Mme WANLIN rejoignent la séance).

M. DAHOUI s'excuse de son retard et pose la question de l'acquisition d'un bâti à la vente sur la commune de La Vèze.

M. VERRIER évoque que le bien en question diffusé par les Services au Président ainsi qu'au Vice-Président ; l'ensemble du comité prend connaissance du bien à la vente.

M. DAHOUI évoque les perspectives d'investissement à long terme pour le Syndicat tout en notant les hausses du loyer actuel. M. DAHOUI invite le Comité syndical à se préoccuper de la question avec une cohérence à rechercher avec les missions du Syndicat.

M. CARTERON s'interroge sur l'échéance du Plan de gestion et sur le niveau des réalisations.

Mme SIMONIN indique que le plan de gestion s'achève en 2013 et fait le point sur les délais de réalisation des actions.

Après discussions et en application des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du CGCT, le Comité syndical valide à l'unanimité les orientations budgétaires 2012 présentées en séance.

II – DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES POSTES DE CHARGES DE MISSIONS

M. CAYUELA présente le dossier, propose au Comité le renouvellement des aides auprès de l'Agence de l'Eau et liste les missions dédiées à chaque poste.

M. CARTERON souhaite connaître les positions de l'Agence de l'eau dont l'équipe va évoluer. M. CARTERON suggère de prendre contact avec la nouvelle équipe.

Mme SIMONIN évoque la charnière entre le 9^e et le 10^e programme des aides de l'Agence de l'Eau.

Mme BOURGUIGNON s'interroge sur la nécessité de produire des justificatifs de missions.

Mme SIMONIN et M. VERRIER indiquent produire des justificatifs tous les ans.

Après discussions, le Comité syndical valide à l'unanimité les demandes d'aides 2012 auprès de l'Agence de l'eau pour les postes de chargés de missions sur les bases forfaitaires suivantes :

- Mme SIMONIN, Poste de technicien chargée de missions « zones humides/milieus aquatiques » : 28 000 euros
- M. VERRIER, Poste d'ingénieur chargé de missions « Plan de gestion, volets eau et biodiversité » : 32 500 euros

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à demander les subventions correspondantes et à signer tout document relatif à ce dossier.

III – CONTRAT NATURA 2000

M. DAHOUÏ invite Mme SIMONIN à présenter le projet de contrat Natura 2000 avec le chiffrage des travaux correspondant. Mme SIMONIN évoque ensuite le projet de demande de subvention suite à la dernière réunion entre l'EPTB, la DDT et le Syndicat courant janvier 2012.

Mme SIMONIN rappelle les pièces administratives nécessaires à produire pour le dépôt de la demande de subvention, les taux de subvention possibles ainsi que les modalités de versement des aides et la nécessité de se procurer 3 devis.

M. CARTERON souhaite connaître les clés d'entrée de l'éligibilité : habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces d'intérêt communautaire localisés.

Mme SIMONIN indique que les espèces sont localisés mais pas les habitats d'espèces et qu'il peut s'agir d'un besoin à affiner au préalable.

M. CARTERON suggère de programmer une expertise en 2012 afin de confirmer les habitats d'espèces ou habitat d'intérêt communautaire.

M. CARTERON souhaite connaître les modalités d'ajustement de l'inscription financière lorsque le devis n'est plus valable.

Mme SIMONIN indique que la plus-value possible est alors à inscrire dans le budget du Syndicat.

M. CARTERON suggère de revoir ces aspects avec la DDT.

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à engager toutes les démarches en vue de déposer une demande de financement au titre d'un contrat Natura 2000 pour un montant estimatif de 71 640 € HT selon un plan de financement de type 100 % d'aides.

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

IV – ACQUISITIONS FONCIERES

M. CAYUELA présente les dossiers d'acquisitions foncières et évoque la rencontre entre le Syndicat et l'Agence foncière en janvier 2012. M. CAYUELA présente les montants d'acquisition ainsi que le plan de financement proposé.

Mme SIMONIN présente la localisation des parcelles agricoles puis boisées et indique qu'il n'existe pas de bail sur les terrains agricoles.

M. CARTERON s'interroge sur les inventaires insectes potentiellement réalisés par l'OPIE Franche-Comté.

Mme SIMONIN précise que les agriculteurs du secteur et la CAGB sont à la recherche de terrain pour compensation agricole. Mme SIMONIN ajoute que ce projet est différent de celui du Syndicat. Mme SIMONIN interroge le Comité syndical sur le devenir de ces terrains agricoles.

M. BULLE s'interroge sur l'intérêt d'acquérir des parcelles agricoles.

M. CARTERON indique que l'intérêt résiderait dans une « monnaie d'échange » et l'opportunité de procéder à des échanges de foncier. M. CARTERON fait état de la récente réorganisation du foncier agricole de Montfaucon.

Mme SIMONIN évoque les procédures de préemption possibles.

Mme SIMONIN présente les coûts liés à un terrain constructible sur la commune de La Vèze.

M. CAYUELA évoque la création de plusieurs lots constructibles.

M. DAHOUI interroge le Comité syndical sur l'intérêt de pousser la réflexion sur l'acquisition d'un terrain constructible.

Mme BOURGUIGNON évoque la possibilité de faire appel à l'Agence foncière.

MM. DAHOUI et CAYUELA approuvent cette possibilité.

Le Comité syndical valide à l'unanimité les acquisitions foncières suivantes, hors frais notariés :

Désignation des parcelles	Surface	Estimation Domaines	Montant total proposé
MORRE			
ZB n°20	16a 30ca	0.15 € le m ²	244 €
LA VÈZE			
AA n°212	12a 01ca	0.15 € le m ²	180 €
ZC n°23	60a 00ca	0.30 € le m ²	1 800 €
ZC n°46	49a 60ca	0.30 € le m ²	1 488 €
ZC n°47	1ha 87a	0.30 € le m ²	5 610 €
ZC n°48	14a 40ca	0.30 € le m ²	432 €
TOTAL			9 754 €

Le Comité syndical valide à l'unanimité les frais notariaux estimés suivants : 600 € dont 70 € de TVA.

Le Comité syndical valide à l'unanimité le plan de financement suivant pour ces acquisitions d'un montant de 10 284 € HT:

- 80 % Agence de l'Eau
- 20 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout document relatif à ces dossiers.

Le Comité syndical valide à l'unanimité les acquisitions foncières suivantes, hors frais notariés :

Désignation de la parcelle à Saône	Surface	Estimation des Domaines	Montant total proposé
ZE n°74	8ha 16a 98ca	0.15 € le m ²	12 254 €

Le Comité syndical valide à l'unanimité les frais notariaux estimés suivants : 800 € dont 90 € de TVA.

Le Comité syndical valide à l'unanimité le plan de financement suivant pour ces acquisitions d'un montant de 12 964 € HT:

- 80 % Agence de l'Eau
- 20 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout document relatif à ces dossiers.

Le Comité syndical valide à l'unanimité les visites, par le Bureau élargi, du bâti à la vente évoqué en séance ainsi que la visite d'un terrain constructible, tous deux situés sur la commune de La Vèze

V – INDEMNITE DU COMPTABLE

(M. GLASSON quitte la séance).

M. DAHOUI fait part de son accord de principe de versement de l'indemnité au comptable.

Mme SIMONIN évoque les modalités de calcul de cette indemnité.

M. CARTERON s'interroge sur le fonctionnement de la Paierie départementale.

Mme BOURGUIGNON s'interroge sur les missions de conseil réalisées par la Paierie départementale.

Après discussions, le Comité syndical se prononce favorablement au versement de cette indemnité à M. Jean GLASSON, Payeur départemental, et fixe cette indemnité à son taux plein.

(M. GLASSON regagne la séance).

VI - VISITES GUIDEES : BILAN 2011 ET MODALITES DE POURSUITE EN 2012

M. CAYUELA laisse la parole à M. VERRIER qui présente le bilan 2011 des visites guidées dans le marais de Saône.

M. VERRIER présente ensuite la proposition de reconduite des visites guidées en 2012.

M. BULLE indique que le Conseil général projette de réaliser un calendrier de visites sur tous les sites Espaces Naturels Sensibles. M. BULLE indique que le Conseil général ne fera pas de nouvelles visites sur le marais de Saône autres que celles déjà proposées par le Syndicat. M. BULLE propose une extraction de dates de visites du Syndicat dans le calendrier « Espaces Naturels Sensible ». M. BULLE propose un financement complet (100%) au profit du Syndicat s'agissant des visites « marais de Saône » reprises dans le calendrier « Espaces Naturels Sensibles ».

M. VERRIER indique que le montant global de l'opération pour le grand public en 2012 s'élève à 5 510 euros net de taxes. M. VERRIER ajoute qu'il est proposé d'inscrire au budget 2012 une provision de 1 470 euros pour des demandes émanant d'établissements scolaires (hors dispositif Espaces Naturels Sensibles) ou de formation.

M. VERRIER poursuit enfin avec une proposition faite au Comité syndical de réaliser et mettre à disposition du public un calendrier 2012 d'animations pour un montant prévisionnel de 431 € TTC correspondant au coût d'impression.

A l'unanimité le Comité syndical :

- autorise le Président à mettre en place les visites guidées 2012 à destination du grand public et du public scolaire pour un montant de 7 411 euros TTC selon la ventilation proposée en séance ;
- autorise le Président à signer les conventions correspondantes ;
- autoriser le Président à diffuser le calendrier des visites correspondant ;
- autoriser le Président à solliciter le Conseil général pour une aide éventuelle au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles,

VII – PASTORALISME 2012

M. CAYUELA laisse la parole à Mme SIMONIN qui présente le bilan de la saison de pâturage 2011.

Mme SIMONIN indique que certains éleveurs de chevaux sont disposés à reconduire la mise en pâturage en 2012 dans le marais. Mme SIMONIN fait état de la sortie de parc en 2011 côté Morre.

M. BULLE s'interroge sur la pression suffisante de pâturage et l'absence de bovins.

M. CARTERON indique que la souscription aux Mesures Agro Environnementales explique l'absence de bovins en dehors des surfaces agricoles déclarées.

M. BULLE s'interroge sur le rôle de Natura 2000 à ce niveau.

M. CARTERON évoque le rôle d'une filière syndicale déclarée à part au niveau de la PAC.

M. CAYUELA s'interroge sur le grossissement insuffisant des animaux en pâture dans le marais.

M. CARTERON indique qu'une solution alternative pourrait être de faucher et faire du fourrage en conditions sèches.

M. BULLE suggère d'acheter un troupeau.

M. CARTERON envisage cette possibilité si aucun agriculteur n'est intéressé. M. CARTERON suggère d'avertir les agriculteurs que rien n'est enclenché alors que le Syndicat est dans l'attente d'une solution. M. CARTERON ajoute qu'un contrat Natura 2000 non productif peut être envisagé.

M. DAHOUI valide ces propositions et souhaite qu'une échéance soit fixée pour l'achat de troupeau.

M. CARTERON suggère de fixer le 2^e semestre comme échéance et de poursuivre le pâturage en place parallèlement.

M. DAHOUI propose la reconduite des conventions de pâturage en 2012.

A l'unanimité le Comité syndical valide la reconduite du pâturage en 2012 selon les modalités discutées et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

VIII – JOURNAL DU MARAIS ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

M. DAHOUI présente le dossier puis passe la parole à M. VERRIER qui détaille les coûts.

Mme BOURGUIGNON s'interroge sur le niveau de retour de la population.

M. DAHOUI suggère de maintenir la parution de 2 à 3 numéros par an car le site Internet du Syndicat, où le document est en ligne, ne touche pas tout le monde.

A l'unanimité le Comité syndical valide le montant prévisionnel pour 3 numéros qui s'élève à 10 650 € TTC répartis de la manière suivante : 2 600 € TTC de frais d'impression et 950 € TTC de frais de distribution, soit 3 550 € TTC par numéro.

A l'unanimité le Comité syndical valide le plan de financement suivant :

- 30 % Ville de Besançon, correspondant à 50 % du surcoût occasionné par l'impression et la distribution du journal dans les quartiers de la Boucle et Battant ;
- 70 % Autofinancement.

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à demander les subventions correspondantes.

IX – DEMANDE D'INSTALLATION DE RUCHES DANS LE MARAIS

M. DAHOUI laisse la parole à Mme SIMONIN qui fait état d'une demande de foncier d'un particulier pour installation de ruches dans le marais.

M. BULLE souhaite savoir si cette installation est prévue sur une parcelle du Syndicat.

MM. PRAOM et DAHOUI suggèrent de signer une convention annuelle sous conditions.

M. CARTERON souhaite qu'une convention d'occupation précaire puisse être signée.

A l'unanimité le Comité syndical valide l'installation de ruches dans le marais sur une parcelle du Syndicat et autorise le Président à signer la convention correspondante.

X- QUESTIONS DIVERSES

1- Site Internet du Syndicat

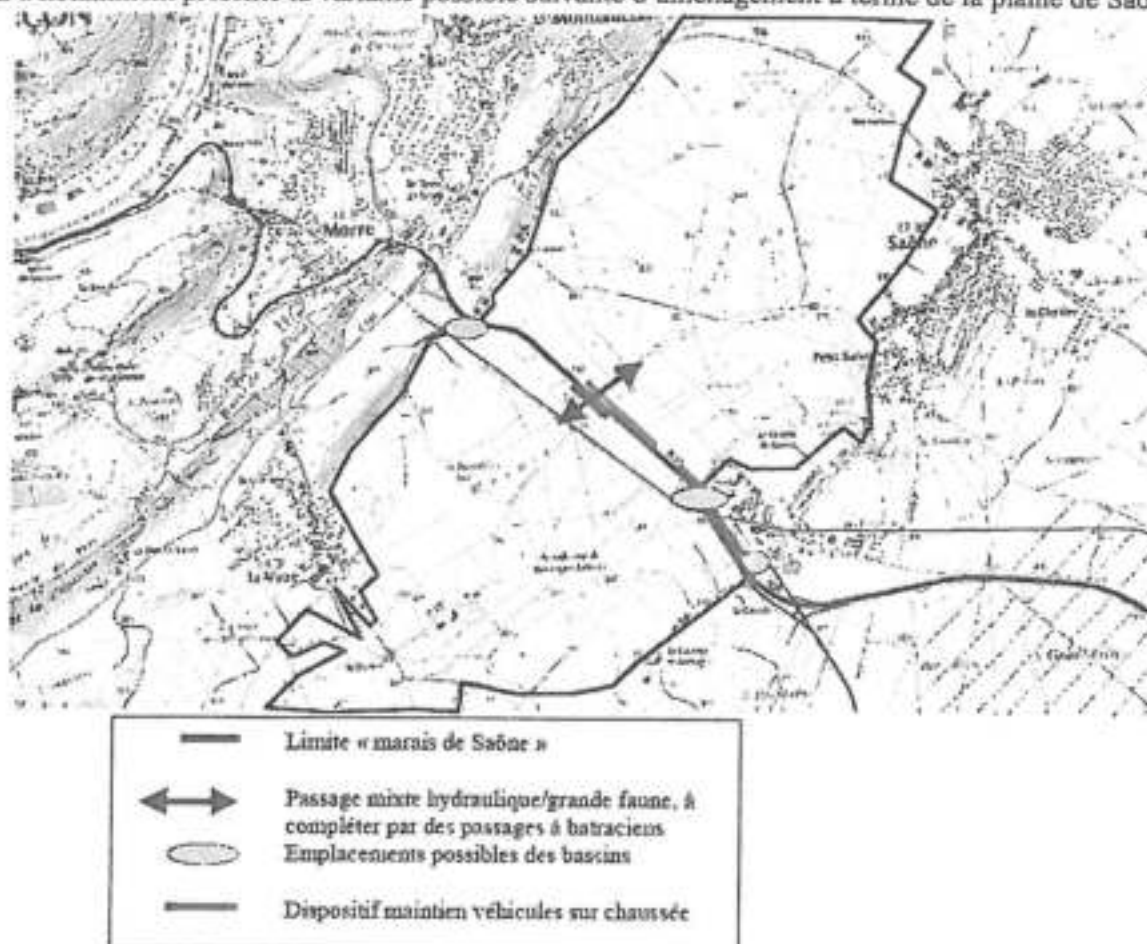
M. VERRIER indique que le site Internet du Syndicat du marais, en service depuis mi-octobre 2011, comptabilise en fait 423 visites et 1903 pages vues à la date de la présente réunion.

2- Dossier RN57/Plaine de Saône

Le Syndicat du marais a de nouveau rencontré la DIRE (centre d'intervention de La Vèze) en présence du CETE de l'Est le 21/12 dernier.

Au cours de cette réunion, le CETE a présenté le résultat d'une réflexion propre au marais de Saône conduite par ailleurs de manière plus globale sur l'ensemble du réseau de la DIRE en vue d'une hiérarchisation de la vulnérabilité environnementale.

Le CETE a notamment présenté la variante possible suivante d'aménagement à terme de la plaine de Saône :



Document de travail, CETE de L'Est, 2011

Ce travail a été transmis au cabinet Biotope, missionné par la Syndicat, afin d'alimenter la phase 2 de l'étude faune en cours (propositions d'aménagements).

La phase 1 de l'étude Biotope liée au diagnostic faune est consultable sur le site Internet du Syndicat :

<http://www.maraisdesaone.fr/les-zonage-en-place-sur-le-marais-inventaires-et-reglementations/le-syndicat-du-marais/rapports-donnees-consultables.html>

Il convient néanmoins de rappeler que rien n'est actuellement enclenché du côté de la DIRE concernant cet aménagement à terme (attente du (des) futur(s) PDMI suites aux orientations territoriales du PDMI en cours, pas d'autre fléchage financier en Franche-Comté de type requalification environnementale par exemple, priorité au boulevard Beure-Micropolis, études préalables non lancées).

Le marais de Saône reste dans cette attente pour un montant de projet devant avoisiner les 10 millions d'euros. Les opportunités financières éventuelles suite à la Trame Verte et Bleue régionale, aux futurs Contrats de Plan Etat-Région, et/ou autres peuvent être étudiées en parallèle.

La DIRE a cependant proposé d'étudier l'éventuelle réalisation d'aménagements transitoires sur la plaine de Saône avec les éventuels reliquats financiers provenant de l'aménagement du Boulevard Beure-Micropolis.

M. CARTERON considère comme positif le fait que ce dossier soit désormais mieux identifié.

3- Schéma de valorisation

La consultation pour la fourniture et pose de signalétique et de mobiliers de découverte a été lancée en fin d'année 2011. La date limite des offres est fixée au jeudi 26 janvier 2012.

Le marché public pour les deux passerelles sur ruisseau est lancé avec une consultation en cours jusqu'au 27 février 2012.

Mme SIMONIN indique que deux prestataires ont répondu à la consultation relative à la signalétique et au mobilier et indique que les offres de prix sont assez proches.

M. DAHOUI souhaite qu'une analyse des offres sur des critères objectifs soit produite si les prix sont proches.

Une Commission Appel d'Offres se réunira le 28 février 2012 à 18h00 au Syndicat.

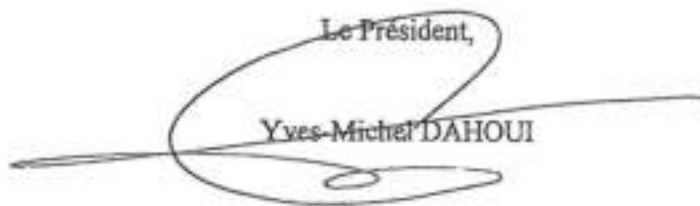
Mme SIMONIN demande à M. BULLE le niveau d'avancement et les délais concernant les illustrations du schéma de valorisation.

M. BULLE indique que le délai probable pour les illustrations est fin avril – début mai 2012 car l'illustratrice retenue a un planning chargé.

Mme BOURGUIGNON trouve contradictoire de n'avoir confié le marché qu'à un illustrateur dont le planning est déjà chargé.

M. DAHOUI souhaite que tout soit finalisé pour le 15 juin 2012.

L'ensemble des participants est remercié. La séance est levée à 20h40.

Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

DOCUMENT JOINT : /

PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL :

Jeudi 16 février 2012 à 18h15 – Hôtel du Département – Salle 207 – Vote du BP2012

DIFFUSION INTERNE :

M. DAHOUI

DIFFUSION EXTERNE :

Ensemble des membres du Comité syndical

- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE -

- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -

Mercredi 22 février 2012 à 18 heures 15 – Hôtel du Département

1^{ère} séance – 16/02/2012 à 18h15 (pour mémoire)

Etaient présents :

Elus : M. Yves-Michel DAHOUI.

Administration : Mme Marylène SIMONIN (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Christophe VERRIER (Syndicat mixte du marais de Saône).

Absents excusés : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, Sylvie WANLIN MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Michel CARTERON, Frédéric CARTIER, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Bernard GRAPPEY, Nicolas GUILLEMET, Benoît CAYUELA, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Christian PRAOM, Patrick RONOT.

2^e séance

Etaient présents :

Elus : Mmes Christine BOBILLIER (suppléante de M. Benoît HUFSCMITT), Brigitte BOURGUIGNON, MM. Ali BENZIDANE, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Bernard GRAPPEY, Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Christian PRAOM.

Administration : Mme Marylène SIMONIN (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Christian BULLE (Conseil général du Doubs, Service Environnement), M. Christophe VERRIER (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Jean GLASSON (Payeur Départemental).

Absents excusés : Mmes Françoise PRESSE, Barbara ROMAGNAN, MM. Pascal BONNET, Christian BOUDAY, Frédéric CARTIER, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Daniel HUOT.

Absents non excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI, Sylvie WANLIN, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Jacques BREUIL, Nicolas GUILLEMET, Patrick RONOT.

Invités : Melle Mélanie PENNEL et M. Sébastien DUROT, Cabinet BIOTOPE.

ORDRE DU JOUR

- 1- Compte de gestion 2011
- 2- Compte administratif 2011
- 3- Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2011
- 4- Budget primitif 2012
- 5- Opérations 2012 du plan de gestion et du schéma de valorisation
- 6- Etude RN 57 sur les continuités écologiques
- 7- Questions diverses

M. CAYUELA propose de débiter la réunion.

M. CAYUELA préside la réunion ; M. DAHOUI ne pourra rejoindre la séance, retenu par une séance de Conseil municipal de la Ville de Besançon avancée au 22 février 2012 à 17h00.

M. CAYUELA rappelle qu'il s'agit d'une seconde convocation et présente l'ordre du jour.

I – COMPTE DE GESTION 2011

M. CAYUELA laisse la parole à M. GLASSON qui effectue la présentation du compte de gestion 2011.

M. GLASSON indique que conformément aux articles L 2121-31 et L 1612-12 du Code général des Collectivités territoriales, le vote du Compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

M. GLASSON rappelle que le compte de gestion 2011 provisoire a été transmis par la Paierie départementale le 1er février 2012.

M. GLASSON indique que conformément à l'état II-2 relatif aux résultats d'exécution en page 23 du document transmis, le compte de gestion se solde par :

- un résultat de la section de fonctionnement de 135 925,42 € (excédent),
- un résultat de la section d'investissement de - 81 822,39 € (déficit).

M. GLASSON indique que le résultat de clôture de l'exercice 2011 est de 54 103,03 €.

M. CAYUELA sollicite les remarques du Comité syndical et suggère de passer au vote.

Le Comité approuve à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2011 avec 9 voix pour.

M. CAYUELA remercie M. GLASSON.

II – COMPTE ADMINISTRATIF 2011

M. CAYUELA présente le dossier et laisse la parole à Mme SIMONIN.

Mme SIMONIN détaille les dépenses d'investissement pour l'année 2011 d'un montant total de 167 786,59 € ainsi que les principales réalisations justifiant ces dépenses.

Mme SIMONIN détaille ensuite les dépenses de fonctionnement d'un montant total de 188 187,34 € en 2011 ainsi que les principales réalisations justifiant ces dépenses.

Mme SIMONIN informe que le compte administratif 2011 se solde par un déficit de la section de fonctionnement de - 8 484,46 € et un déficit de la section d'investissement de - 91 126,86 €.

Mme SIMONIN rappelle que complémentairement les résultats antérieurs de 2010 s'élevaient à + 144 409,88 € en fonctionnement et à + 9 304,47 € en investissement.

Mme SIMONIN rappelle qu'ainsi les résultats 2011 cumulés aux antérieurs permettent de dégager un résultat de clôture à hauteur de 135 925,42 € (excédent) en fonctionnement et 81 822,39 € (déficit) en investissement.

Mme SIMONIN indique enfin que le compte de gestion 2011 transmis par la Paierie départementale est conforme à la comptabilité administrative 2011.

M. CAYUELA suggère de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif pour l'exercice 2011 avec 9 voix pour.

III – AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2011

M. CAYUELA présente le dossier et laisse la parole à Mme SIMONIN.

Mme SIMONIN rappelle que conformément à l'article L 2311.5 du Code général des collectivités territoriales, l'excédent de la section de fonctionnement doit être affecté au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir au moins le besoin de financement d'investissement, le solde pouvant être reporté en résultat excédentaire, report à nouveau de la section de fonctionnement (ligne 002 du budget).

Mme SIMONIN ajoute que le besoin de financement de la section d'investissement correspond au solde des opérations réalisées dans cette section, corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes, à savoir :

- Déficit cumulé d'investissement : - 81 822,39 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : - 71 625,36 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : + 131 116,00 €

Mme SIMONIN indique que le besoin de financement de l'investissement est de + 22 331,75 €.

Mme SIMONIN ajoute que l'affectation des résultats de fonctionnement cumulés de 2011 à hauteur de 135 925,42 € se soldera donc par une inscription au BP 2012 au compte 1068 d'une recette d'investissement de 22 331,75 € et en report de fonctionnement en ligne 002 de 113 593,67 € soit :

Compte/ligne	Opérations	Montant
D 001	Déficit d'investissement reporté	- 81 822,39 €
R 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 22 331,75 €
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 113 593,67 €

M. CAYUELA suggère de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'affectation et la reprise des résultats de l'exercice 2011 avec 9 voix pour.

IV – BUDGET PRIMITIF 2012

M. CAYUELA présente le dossier et laisse la parole à Mme SIMONIN.

Mme SIMONIN rappelle que suite aux propositions d'orientations budgétaires présentées lors du dernier Comité syndical du 27 janvier 2012, le budget du Syndicat correspondant, tout en répondant à la mise en œuvre du plan de gestion et du schéma de valorisation, est maintenant présenté en séance.

Mme SIMONIN indique que le montant des dépenses s'élève à 232 798,16 € pour la section de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement, hors dotations aux amortissements) et à 413 003,99 € pour la section d'investissement.

Mme SIMONIN indique par conséquent que le budget général s'élève à 312 891,67 € pour la section de fonctionnement et à 486 985,99 € pour la section d'investissement.

Mme SIMONIN détaille ensuite les participations 2012 des collectivités membres pour un total de 105 634 €.

M. GLASSON informe le Comité syndical de la gestion satisfaisante de comptes du Syndicat mixte du marais de Saône.

Mme BOURGUIGNON s'interroge sur les montants versés au Conservatoire Botanique.

Mme SIMONIN et M. VERRIER différencient le montant de la cotisation annuelle des paiements de prestations.

M. BENZIDANE s'interroge sur l'état des versements des subventions de fonctionnement de l'Agence de l'Eau.

Mme SIMONIN et M. VERRIER expliquent les modes et délais de versements des aides sur un exercice comptable. Mme SIMONIN et M. VERRIER ajoutent que les aides de l'Agence de l'Eau relatives aux postes de chargés de missions sont bien versées dans leur intégralité.

M. CAYUELA sollicite les remarques du Comité syndical et propose de procéder à l'approbation du budget primitif 2012.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2012 avec 9 voix pour.

V – OPERATIONS 2012 DU PLAN DE GESTION ET DU SCHEMA DE VALORISATION

M. CAYUELA présente le dossier et laisse la parole à Mme SIMONIN.

Mme SIMONIN présente au Comité syndical les différentes opérations 2012 dont les restes à réalisés de 2011, tant en matière de dépenses que de recettes associées.

Mme SIMONIN détaille les opérations 2012 dont le montant et le plan de financement doivent être validés :

- Etude des potentialités de restauration des cours d'eau / 25 000 € TTC / financement 50 % Agence de l'Eau (dépend hors taxes) 30 % Conseil général du Doubs (dépend hors taxes)
- Cheptel (acquisition de) / 6 000 € TTC / financement Natura 2000 attendu
- Programme de maîtrise foncière / 40 000 € TTC / financement 80 % Agence de l'Eau (dépend hors taxes)

M. CAYUELA s'interroge sur les modalités de gestion du cheptel.

Mme SIMONIN indique que les conventions de pâturage 2012 ne sont pas encore signées.

M. CAYUELA évoque un éleveur de chevaux comtois.

Mme SIMONIN indique que cet éleveur n'a pas répondu à l'appel à candidature pour le pâturage.

Mme BOURGUIGNON signale que les chevaux en question sont à Montfaucon. Mme BOURGUIGNON s'interroge ensuite sur la tenue d'une réunion avec les éleveurs.

Mme SIMONIN indique que la réunion en question programmée le 23 février 2012 est reportée.

M. CARTERON revient sur la création d'un syndicat pastoral et rapporte qu'un contact avec un agriculteur local a mis en évidence une absence d'avancée de ce dossier.

Mme SIMONIN indique que ce dossier est géré par la Chambre d'Agriculture du Doubs.

M. CARTERON suggère de se faire confirmer le niveau de volonté des agriculteurs et d'acheter un troupeau en régie si cette volonté n'est pas réelle.

M. CAYUELA suggère d'informer M. Christian MOREL.

Mme SIMONIN indique que l'information est déjà passée.

M. CARTERON revient sur les acquisitions foncières au niveau de la commune de La Vèze. M. CARTERON indique que le projet du Syndicat, concernant les parcelles agricoles acquises, est à définir avec un cadre qui serait la réorganisation du foncier compte tenu des contraintes du captage et de l'enclavement des terrains.

M. CAYUELA invite le Comité syndical à poursuivre l'ordre du jour.

Mme SIMONIN détaille la procédure de validation de la durée d'amortissement des opérations du compte 2145 portée à 15 ans.

M. CAYUELA sollicite les remarques du Comité syndical

Avec 9 voix pour, le Comité syndical approuve à l'unanimité les opérations 2012 du Plan de gestion et du Schéma de valorisation.

Avec 9 voix pour, le Comité syndical approuve à l'unanimité le montant de chaque action ainsi que le plan de financement correspondant.

Avec 9 voix pour, le Comité syndical valide à l'unanimité la durée d'amortissement des opérations du compte 2145 « Constructions sur sol d'autrui : Installations générales, agencements, aménagement » (correspondant aux opérations suivantes : dispositif de franchissement de cours d'eau, passerelles sur cours d'eau, barrage seuil) proposé à 15 ans selon le mode d'amortissement linéaire sans application de la règle du *pro rata temporis*.

Avec 9 voix pour, le Comité syndical mandate à l'unanimité le Président afin d'engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations et à signer tout acte y afférent.

(M. POBELLE quitte la séance).

(Melle PENNEL et M. DUROT du cabinet BIOTOPE rejoignent la séance).

VI - ETUDE RN57 SUR LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

M. CAYUELA laisse la parole à M. VERRIER.

M. VERRIER rappelle le contexte du dossier, les différentes phases de missions attribuées au cabinet Biotope puis laisse la parole aux intervenants du cabinet Biotope pour la restitution.

Melle PENNEL présente la démarche (cf. support projeté joint).

M. CARTERON considère que des ruptures de continuité pour la faune s'opèrent également au niveau des deux voiries de type CD qui bordent le marais.

Mme BOURGUIGNON s'interroge sur la notion de transparence pour la faune.

M. DUROT explique cette notion.

M. PRAOM s'interroge sur le besoin de mettre en avant, dans la présentation, la variante « nouvel ouvrage de franchissement à créer ».

M. DUROT indique qu'il n'existe pas un gros point noir « collision » au niveau du marais de Saône.

M. DUROT ajoute que le marais de Saône n'héberge pas d'espèces très emblématique ou d'intérêt majeur justifiant un nouvel ouvrage de franchissement dans l'immédiat.

Mme BOURGUIGNON indique qu'un lynx est observé à Montfaucon.

M. DUROT rappelle que cette espèce a bien été signalée dans le diagnostic mais que son habitat n'est pas le marais.

M. CARTERON s'interroge sur le constat de faibles mortalités observées en évoquant deux pistes de réponse, la première consistant à constater qu'il ne reste plus de faune, la seconde s'orientant vers de faibles mouvements de la faune.

M. DUROT indique que l'historique de la voie RN57 peut expliquer la très faible présence de faune aux abords de la voie. M. DUROT ajoute que les mœurs nocturnes de la faune sur une voie moins passante la nuit explique des risques plus faibles de collision.

M. DUROT ajoute que sur la base de ces constats, le cabinet Biotopie propose des avancées graduelles d'aménagement au vu des éléments de diagnostic.

M. DUROT revient sur le diagnostic effectué par les Chasseurs qui constatent plus de collisions sur les routes départementales et la voie des Mercureaux que sur la RN57.

M. CARTERON évoque un passage non suspecté et pourtant identifié en plein jour sur la RN57 à hauteur de Châtillon le Duc.

M. PRAOM revient sur les données collisions de la DIRE qui existent bien sans être toujours localisées de manière très précise.

M. DUROT que la journée de terrain effectuée sur le marais a permis d'identifier 2 cadavres (blaireau et chevreuil) et qu'il y a donc bien des mortalités mais pas forcément des surmortalités. M. DUROT ajoute que le niveau de précision des données de collision rend ces dernières difficilement exploitables et comparables dans le temps.

M. CAYUELA rapporte les propos des Chasseurs de Morre qui constatent une désertification du grand gibier dans le marais.

Melle PENNEL poursuit en présentant un programme d'actions.

M. BULLE revient sur la mesure « observatoire des collisions » proposée en évoquant le futur travail d'un stagiaire du Département sur ce sujet au niveau des routes départementales.

M. BULLE s'interroge sur la mise en place de parois en acier galvanisé.

M. DUROT indique que ces parois se mettent en place dans les talus ou au pied de la glissière de sécurité.

Melle PENNEL ajoute que les murets GBA ont un usage complémentaire pour la DIRE, celui de limiter les sorties de route et les pollutions accidentelles.

M. DUROT indique qu'au niveau de l'ouvrage même, les parois aciers peuvent venir en complément.

M. BULLE signale que le dimensionnement actuel du passage inférieur de La Couvre résulte du besoin de passage des engins agricoles.

M. DUROT considère que les premiers aménagements proposés par Biotopie paraissent adaptés aux enjeux et apportent une réponse graduelle à une problématique de continuité. M. DUROT ajoute que le projet de passage mixte hydraulique et faune évoqué par la DIRE est certes plus ambitieux dans sa restauration de fonctionnalité.

M. BENZIDANE signale l'effet digue du merlon routier de la RN57 dans le marais de Saône.

Mme BOURGUIGNON considère qu'il conviendrait d'abaisser la vitesse de circulation des véhicules au niveau de la plaine de Saône.

MM. BULLE et MENETRIER indiquent qu'il est possible de circuler à 110 Km/h sans grillages latéraux.

M. CARTERON suggère des banquettes ancrées plutôt que pleines sous le passage hydraulique du ruisseau du Moulin.

M. CARTERON s'interroge également sur les contraintes au déplacement des chauves-souris.

M. DUROT indique que les banquettes ancrées subissent le flux hydraulique ; placées plus en hauteur, elles réduisent le fil d'air au-dessus et donc l'attractivité pour la grande faune.

M. DUROT ajoute que la référence topographique de l'ancien seuil béton situé sous l'ouvrage hydraulique du ruisseau du Moulin permet de justifier les cotes de calage des banquettes.

M. CARTERON signale des migrations de batraciens à la sortie de l'hiver entre la Pérouse et le marais.

A l'unanimité, le Comité syndical valide le rendu du cabinet Biotopie sous réserve d'une prise en compte des présentes remarques.

VII - QUESTIONS DIVERSES

1- Prospection pour une éventuelle maison de site :

Comme évoqué lors du comité du 27 janvier, une prise de rendez-vous a été sollicitée afin de visiter une maison à la Vèze.

M. BENZIDANE indique que ce bâti est bien situé par rapport au marais.

M. GRAPPEY informe le Comité syndical du besoin d'aménager une route d'accès.

M. PRAOM considère que cette maison individuelle n'est pas tout à fait adaptée pour aménager des bureaux et revient sur un programme neuf avec acquisition de terrain à bâtir.

M. CAYUELA souhaite connaître le montant du terrain à bâtir sur la commune de La Vèze.

Des exemples sont donnés par les Services qui évoquent également la nécessité d'un aiguillage du Comité syndical sur les besoins.

Mme BOURGUIGNON souhaite connaître les inconvénients des locaux actuels.

M. CAYUELA évoque le montant du loyer.

Mme BOURGUIGNON indique qu'une maison d'habitation reste chère à l'achat avec les coûts de transformation en bureaux.

MM. CARTERON et BULLE évoquent le foncier ancien (bâti, hangar, terrains) autour de l'église de La Vèze.

M. CARTERON évoque ensuite la divisibilité en lot du foncier constructible à La Vèze avec une stratégie d'achat de l'ensemble et revente de lots résiduels.

M. CAYUELA signale les contraintes liées à l'assainissement sur La Vèze.

M. BULLE suggère de préempter rapidement les parties en zone humide.

Un débat s'en suit sur l'avancement de la mise en place des périmètres de préemption.

M. CARTERON évoque la possible mutualisation d'une installation conjointe avec le Conservatoire Botanique dont les locaux deviennent étroits. M. CAYUELA suggère de prendre contact avec le Conservatoire Botanique pour connaître l'état d'avancement de la démarche du Conservatoire. Mme BOURGUIGNON indique que la démarche d'installation à l'Observatoire ne semble pas aboutie.

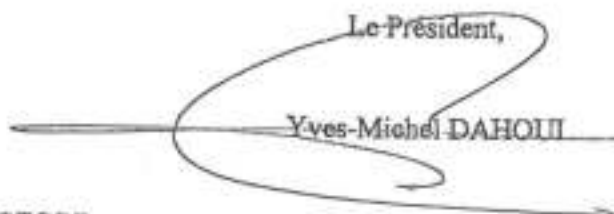
2- Commission d'appel d'offres :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de Valorisation, la commission Appel d'Offres se réunira le Mardi 28 février 2012 à 18h00 dans les locaux du Syndicat afin d'analyser les réponses aux consultations pour les prestations suivantes :

- fourniture et pose de signalétique et de mobiliers de découverte ;
- fourniture et installation de deux passerelles sur le ruisseau des marais (lot 1 : conception des passerelles et livraison des passerelles sur chacun des 2 lieux de chantier ; lot 2 : création des ancrages, positionnement des passerelles par levage et fixation des passerelles aux ancrages réalisés).

L'ensemble des participants est remercié. La séance est levée à 20h40.

Le Président,
Yves-Michel DAHOUI



DOCUMENT JOINT : Support projeté par le cabinet BIOTOPE

PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL :

/

DIFFUSION INTERNE :

M. DAHOUI

DIFFUSION EXTERNE :

Ensemble des membres du Comité syndical
Cabinet BIOTOPE

- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE -

- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -

Jeudi 04 octobre 2012 à 18 heures 30 – Locaux du Syndicat à La Vèze

Etaient présents :

Elus : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE, Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Patrick RNOT.

Administration : Mme Marylène SIMONIN (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Christophe VERRIER (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Christian BULLE (Conseil Général/DDAT).

Absents excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI. MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT, Christian PRAOM.

ORDRE DU JOUR

- 1- **Budget 2012 : Décision modificative n°1**
- 2- **Contrats d'assurances : consultation**
- 3- **Ressources humaines :**
 - Poste de chargé de missions contractuel
 - Convention de mise à disposition avec le service de remplacement du Centre de gestion
 - Evaluation de fin de stage
- 4- **Acquisitions foncières :**
 - Gestion des terrains agricoles
 - Acquisition des parcelles cadastrées ZE n°42 et 47 à Saône
- 5- **Questions diverses**

M. DAHOUI propose de débiter la réunion, le quorum étant atteint.

M. DAHOUI rappelle que la présente réunion de Comité fait suite à une réunion de Bureau programmée à 17h30.

M. DAHOUI présente l'ordre du jour.

I – BUDGET 2012 : DECISION MODIFICATIVE N°1

M. DAHOUI laisse la parole à Mme SIMONIN qui effectue la présentation de la proposition de décision modificative n°1.

Mme SIMONIN indique que la proposition de décision modificative a été validée par le Payeur Départemental (excusé).

Le récapitulatif suivant est soumis à approbation du Comité syndical :

Virement de crédits en investissement				
<u>Dépenses</u>				
Désignation	Chap.	Art.	Env.	DM1
Subventions non transférables (CG)	13	1323	0,00 €	+ 29 502,40 €
Subventions non transférables (RFF)	13	1388	0,00 €	+ 10 515,69 €
Etudes suivies de travaux	041	2318	73 982,00 €	+ 2 400,00 €
Autres matériels & Outillages	21	2158	3 143,09 €	+ 750,00 €
Mobilier	21	2184	1 000,00 €	- 750,00 €
Total Investissement Dépenses				+ 42 418,09 €
<u>Recettes</u>				
Subventions transférables (CG)	13	1313	109 616,00 €	+ 29 502,40 €
Subventions transférables (CG)	13	1313	109 616,00 €	+ 18 954,00 €
Total 1313				+ 48 456,40 €
Subventions non transférables (CG)	13	1323	18 954,00 €	- 18 954,00 €
Subventions transférables (RFF)	13	1318	45 733,00 €	+ 10 515,69 €
Subventions transférables (AEau)	13	1318	45 733,00 €	+ 34 027,00 €
Total 1318				+ 44 542,69 €
Subventions non transférables (AEau)	13	1328	108 355,00 €	- 34 027,00 €
Etudes suivies de travaux	041	2031	73 982,00 €	+ 2 400,00 €
Total Investissement Recettes				+ 42 418,09 €

M. DAHOUI sollicite les remarques du Comité syndical et suggère de passer au vote.

Le Comité approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 avec 14 voix pour.

II – CONTRATS D'ASSURANCE : CONSULTATION

M. DAHOUI présente le dossier en rappelant les procédures à suivre puis laisse la parole à Mme SIMONIN.

M. DAHOUI ajoute que le Bureau a proposé une liste étoffée d'assureurs à consulter.

Mme SIMONIN indique que les différents contrats d'assurance souscrits en 2008 avec la SMACL pour une durée de 5 ans arrivent à échéance en fin d'année.

Mme SIMONIN liste les différents contrats souscrits :

- Dommages causés à autrui : responsabilités et défense-recours ;
- Dommages aux biens ;
- Tous risques informatiques et bris de machine ;
- Auto-collaborateur ;
- Protection juridique de la collectivité, des agents et des élus ;
- Automobile du Syndicat.

M. DAHOUI sollicite les remarques du Comité syndical et suggère de passer au vote.

Avec 14 voix pour, le Comité autorise à l'unanimité le Président à lancer une consultation selon les modes suivants :

- procédure adaptée avec mise en concurrence avec publicité sur le site Internet du Syndicat/rubrique Marché public ;
- durée de contrat : 5 ans.

Avec 14 voix pour, le Comité autorise à l'unanimité le Président à choisir l'offre la mieux disante et répondant de manière pertinente au besoin, puis à signer le marché.

III – RESSOURCES HUMAINES

Poste de chargé de missions contractuel

M. DAHOUI et M. CAYUELA présentent le dossier au Comité syndical.

M. VERRIER et Mme SIMONIN quittent la séance.

Après discussions et sur motivation de MM. DAHOUI et CAYUELA, le Comité syndical approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat de M. VERRIER en qualité d'Agent contractuel de catégorie A pour une durée de 3 ans à compter de janvier 2013 sur la base de l'échelon 4 avec prime de service et de rendement filière technique.

M. VERRIER et Mme SIMONIN rejoignent la séance.

Convention de mise à disposition avec le service de remplacement du Centre de gestion

M. DAHOUI rappelle au Comité syndical que le Syndicat conventionne depuis le 6 mai 2003 avec le Centre de gestion afin de faire appel à son Service de remplacement dans le but de pallier à une absence momentanée d'un agent ou pour des besoins occasionnels.

M. DAHOUI indique que le Conseil d'Administration du Centre de gestion a modifié les modalités d'intervention de son Service Missions Temporaires, nécessitant de délibérer à nouveau. M. DAHOUI évoque la convention actualisée jointe au dossier de Comité.

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer la convention avec le Centre de gestion et à recourir à ce service afin de pallier éventuellement à une absence momentanée d'un agent ou pour des besoins occasionnels.

Evaluation de fin de stage

M. DAHOUI laisse la parole à Mme SIMONIN qui rappelle que Mme Marie-Pierre CHEVILLARD a été recrutée depuis le 01/11/2011 selon le grade d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe stagiaire.

Mme SIMONIN ajoute qu'un bilan de stage doit être fait au cours d'un entretien avec l'autorité territoriale donnant lieu à une évaluation professionnelle transmissible au Centre de gestion, 2 mois avant la fin du stage.

M. CAYUELA invite le Comité syndical à s'engager en faveur de la titularisation de l'Agent et par conséquent valide la demande de l'arrêté correspondant au Centre de Gestion.

Le Comité syndical valide à l'unanimité la titularisation de l'Agent et par conséquent valide la demande de l'arrêté correspondant au Centre de Gestion.

Action sociale

M. DAHOUI informe le Comité que le décret n°2011-1474 relatif à la participation financière des collectivités territoriales à la protection sociale complémentaire ouvre la possibilité aux employeurs d'aider financièrement leurs Agents à acquérir une complémentaire les garantissant contre la perte de leur salaire notamment en cas d'incapacité de travail ainsi qu'une complémentaire santé.

Aussi, le Centre de gestion a décidé de lancer une consultation pour les comptes des collectivités et a porté son choix lors de la réunion du 14 septembre sur les contrats solidaires suivants :

- pour le risque prévoyance : contrat proposé par APRIONIS Humanis avec une gestion du régime assurée par COLLEcteam ;
- pour le risque santé : contrat proposé par MUT'Est.

Tous les documents sont disponibles sur le site du Centre de gestion à l'adresse suivante :

<http://cdg25.org/fr/collectivites-locales/developper-laction-sociale/la-protection-sociale-complementaire.html>

Des réunions sont programmées afin de présenter cette démarche aux élus et Agents.

M. POBELLE quitte la séance.

IV – ACQUISITIONS FONCIERES

Gestion des terrains agricoles

M. DAHOUI présente le dossier au Comité syndical ainsi que le contexte lié à l'éviction d'exploitants agricoles suite à la mise aux normes de l'aérodrome de Besançon-La Vèze.

M. DAHOUI fait part au Comité de la demande écrite du Syndicat de l'Aérodrome.

M. DAHOUI informe le Comité que le Bureau propose de donner une suite consistant à faire une proposition à l'exploitant concerné sur la base d'un cahier des charges (bail environnemental) comportant des clauses spécifiques de type « pratiques pastorales ». M. DAHOUI considère que l'exploitant pourra ensuite formuler son avis.

M. DAHOUI sollicite donc l'avis du Comité syndical sur ce vote d'orientation qui apporte une plus-value pour la protection du marais.

Mme PRESSE propose de vérifier si certains terrains sont situés dans le périmètre Natura 2000 et si des contraintes supplémentaires s'appliquent.

Mme BOURGUIGNON s'interroge sur les contreparties financières.

M. DAHOUI indique que le Syndicat reste propriétaire des terrains avec bail gracieux ou non.

Mme BOURGUIGNON alerte sur les droits conférés à l'exploitant qui signe un bail agricole.

M. DAHOUI indique que le monde agricole a un rôle à jouer dans l'entretien des terrains.

M. BULLE considère que le bail environnemental est satisfaisant dans la mesure où il mentionne qui peut contrôler voir contester une mauvaise pratique non-conforme aux engagements du bail.

M. BULLE informe que s'agissant d'un autre site Espace Naturel Sensible faisant l'objet d'un contrat entre le Département et les Agriculteurs, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels contrôle le respect du cahier des charges ainsi que le respect des pratiques. M. BULLE ajoute que la Chambre d'Agriculture peut également être sollicitée.

Le Comité syndical valide à l'unanimité l'orientation consistant pour le Syndicat à rédiger un projet de bail environnemental garantissant la conservation de la maîtrise foncière des terrains et qui sera présenté pour approbation lors du prochain Comité syndical.

Acquisition des parcelles cadastrées ZE n°42 et 47 à Saône

M. DAHOUI présente le dossier au Comité syndical pour lequel les propriétaires des parcelles ZE n°42 et 47 à Saône ont notifié leur intention de vendre leurs terrains au Syndicat et ont, par conséquent, signé la promesse de vente correspondante pour les parcelles suivantes :

Désignation des parcelles	Surface	Estimation Domaines	Montant total proposé
SAONE			
ZE n°42	1 h 19 a 93	0.25 € le m ²	2 998,25 €
ZE n°47	9 h 26 a 96	0.15 € le m ²	13 904,40 €
TOTAL			16 902,65 €

Mme SIMONIN rappelle l'intérêt écologique des parcelles ciblées, inscrites par ailleurs comme prioritaires dans le Plan de gestion ainsi qu'en périmètre de protection rapprochée de captage.

Après discussions et à l'unanimité, le Comité syndical valide l'acquisition de ces terrains par le Syndicat pour un montant total de projet de 18 122,65 euros TTC frais d'actes inclus.

A l'unanimité le Comité syndical approuve le Plan de financement suivant :

80% Agence de l'Eau

20% Autofinancement

Le Comité syndical autorise à l'unanimité le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

M. MENETRIER interroge le Comité syndical sur la vente du Moulin de Saône.

M. MENETRIER et M. DAHOUI échangent sur le caractère inondable du site ainsi que sur le montant du bien à la vente fixé à 240 000 euros.

M. MENETRIER ajoute que la Mairie de Saône disposerait d'un délai de 2 mois pour préempter.

M. DAHOUI rappelle la volonté du Syndicat d'acquiescer à terme des locaux. M. DAHOUI évoque le montant trop élevé fixé pour le Moulin de Saône compte tenu par ailleurs des travaux à réaliser. M. DAHOUI indique que le site présente de l'intérêt mais qu'il n'est pas forcément le plus adapté pour le Syndicat.

M. DAHOUI ajoute que le budget envisagé pour l'acquisition de locaux par le Syndicat reste de l'ordre de 250 000 à 300 000 euros au regard notamment du montant du loyer actuel.

M. DAHOUI indique qu'un programme neuf de construction, mutualisé avec plusieurs partenaires dont la commune de Saône et pour un projet de coût final inférieur, constitue une alternative intéressante.

M. DAHOUI souhaite donc que des discussions s'engagent avec la commune de Saône pour définir les disponibilités foncières.

M. DAHOUI intervient enfin en précisant que la question de la préemption relative au Moulin de Saône peut être étudiée pour les terrains nus uniquement, notamment au titre du captage d'Arcier.

V - QUESTIONS DIVERSES

1- Schéma de valorisation : Etat d'avancement

Mobilier sur site :

L'entreprise devait finaliser la pose des équipements semaine 39 soit du 24 au 28 septembre dernier : pose des chicanes et des bornes de la liaison « Comprendre le marais », panneau d'accueil à la Couvre.

Sur cette même liaison, le terrain rendu très boueux par les pluies et le piétinement des vaches a fait l'objet de pose de planches par le Syndicat.

Mme BOURGUIGNON relate les problèmes causés par les portions boueuses ainsi que la déconnexion entre le parking de l'Espace du marais et la route dangereuse de Saône.

M. MENETRIER rappelle les raisons du labour provisoire des prairies.

M. CAYUELA indique que le départ depuis le parking de l'Espace du marais doit rester possible.

M. BENZIDANE évoque un léger manque de signalétique de guidage au niveau de la boucle de l'eau.

Mme SIMONIN indique qu'il manque des chicanes qui guideront davantage le public lorsqu'elles seront posées.

M. DAHOUÏ témoigne des retours favorables de la population.

Mme BOURGUIGNON considère que les aménagements réalisés sont satisfaisants d'autre part.

Livret de découverte :

Le texte du livret a été rédigé par le Syndicat et transmis pour avis à la Commission consultative qui a émis plusieurs remarques qui ont été intégrées.

Les illustrations, fournies par le Conseil général sont en cours de réalisation.

La mise en page devrait intervenir d'ici la fin de l'année, l'objectif étant de pouvoir disposer des livrets en tout début d'année.

M. BULLE précise que les illustrations du livret pourront être achevées fin octobre. M. BULLE indique les autres étapes restantes : validation, mise en page et impression.

M. HUFSCMITT souhaite savoir si le livret sera téléchargeable sur Internet.

M. BULLE indique que le livret sera téléchargeable sur les sites Internet du Syndicat et du Conseil général.

2- Contrat N2000

Suite à la délibération du 27 février 2012 portant sur la demande de financement au titre d'un contrat N2000, le dépôt du dossier de demande de subvention n'a pu être effectué. La DDT doit transmettre une demande de complément permettant de juger le dossier recevable.

Mme SIMONIN précise que les crédits annuels Natura 2000 sont épuisés et que la DDT demande des compléments (expertise) sur le bénéfice attendu sur les habitats d'intérêt communautaire.

Mme SIMONIN ajoute que le Bureau a été sollicité afin de donner son accord sur l'utilisation de l'enveloppe travaux 2012 inscrite au budget pour des travaux à la Vaivre (entretien) sans cette recette attendue.

3 – Procédure interne des marchés publics

M. DAHOUÏ informe que conformément au décret du 9 décembre 2011, modifiant certains seuils du code des marchés publics, et la loi du 22 mars 2012, relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives, le seuil de dispense de procédure a été relevé de 4 000 à 15 000 euros.

Aussi pour toute délibération sur une opération, devront figurer :

- le montant des marchés dispensés de procédure,
- la durée du marché,
- le résumé succinct de la procédure suivie.

4- Appel à projet national 2012 SNB (Stratégie Nationale pour la Biodiversité)

M. DAHOUÏ laisse la parole à M. VERRIER qui présente le dossier :

- Le Bureau du Syndicat réuni le 11 mai 2012 a validé le dépôt d'une candidature en réponse à l'appel à projets national SNB proposé par le Ministère de l'Ecologie en 2012 dans le cadre des Fonds d'Investissement pour la Biodiversité et la Restauration Ecologique.

- La candidature du Syndicat répondait initialement au volet B "travaux de restauration de milieux naturels" relatifs aux projets de restauration de milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, plans d'eau...) en métropole.

- Un dossier a été transmis au Ministère fin juin concernant la RN57 comprenant : les objectifs attendus pour la

faune, les aménagements projetés (d'après avant-projet BIOTOPE), les moyens nécessaires, des estimatifs financiers et un calendrier prévisionnel de réalisation (2013-2014).

- Le Ministère a pris contact le 05 juillet en indiquant que le dossier "marais de Saône" pourrait être orienté vers le Volet A de l'appel à projets intitulé *"rétablissement de continuités écologiques sur des infrastructures de transport existantes"*. Dans ce cadre, seuls 50% de financements Etat (au lieu de 80% pour le volet B) sont possibles (mais les opérations sont plafonnées à 400 000 euros pour le volet A au lieu de 300 000 euros pour le volet B).

- Le Ministère a pris de nouveau contact le 04 septembre en indiquant que le financement Etat éventuel ne pourrait excéder 140 600 euros HT pour une enveloppe projet de 235 000 euros HT (188 000 euros HT ayant été sollicités par le Syndicat). Le Ministère a interrogé le Syndicat sur sa capacité à mobiliser des financements complémentaires.

- La DIR Est a été informée du projet et contactée par le Ministère ; aucun financement « routes » ne semble mobilisable dans ce cadre malgré l'intérêt porté au projet.

- Le Ministère informera de sa décision sur le projet dans les semaines à venir.

Un débat s'en suit sur ce dossier important du Plan de gestion.

MM. BULLE et CARTERON échangent sur la prise en charge des 50% du montant du projet par les Collectivités sur une route nationale.

M. DAHOUI revient sur l'enjeu important pour le marais.

Mme BOURGUIGNON est favorable à la réalisation d'aménagements inférieurs pour les amphibiens.

M. VERRIER indique que la voilure du projet peut être revue et débattue au sein du Comité.

M. DAHOUI indique qu'il convient de prioriser les volets retenus selon la capacité du Syndicat à auto-investir au niveau de ses prochains exercices budgétaires.

M. CARTERON suggère de prendre l'attache de la DDT (contrat Natura 2000) et de la DIR Est (à nouveau) sur ce dossier.

5- Dossiers réglementaires du plan de gestion

M. VERRIER évoque pour rappel les 2 dossiers réglementaires "marais de Saône" en cours pour autorisation de travaux par la DDT :

- "Amélioration des conditions de franchissement du ruisseau du Moulin"

> *Déclaration d'intérêt général et déclaration au titre du code de l'environnement*
Etat d'avancement de la procédure

A ce jour, l'ensemble des services consultés ont donné leur avis excepté la Commission de suivi Arcier (relancée pour le 14/09/12). L'avis du service de prévention des risques et sécurité de la DDT a nécessité la rédaction d'un complément au dossier portant sur vulnérabilité de l'ouvrage (passerelle) au regard de sa pérennité (risque inondation) et de la sécurité des usagers.

Le dossier sera donc transmis à la Préfecture pour ouverture d'enquête publique après l'avis favorable de la commission de suivi des sources d'Arcier et la validation du complément fourni.

M. VERRIER indique que l'avis favorable de la Commission de suivi des sources d'Arcier a été réceptionné et que le complément fourni par le Syndicat a été validé ; le dossier part donc en enquête publique.

- "Mise en œuvre du Plan de gestion 2009/2013 : Neutralisation des drains"

> *Dossier d'autorisation au titre du Code de l'environnement (articles L 214-4 à L 214-6)*
> *Dossier d'enquête publique pour Déclaration d'Intérêt Général et demande d'autorisation des travaux (article L 211-7 du Code de l'environnement)*

Suite à plusieurs demandes de compléments techniques assez pointus portant sur les dossiers, le Syndicat et le Cabinet REILE ont fourni à la DDT le maximum d'éléments d'expertise. Les dossiers mis à jour ont été intégralement déposés en DDT le 17 septembre dernier.

En fonction de la nature de nouvelles demandes éventuelles provenant de la DDT, il peut s'avérer nécessaire que le Syndicat organise une rencontre sur le fond du dossier.

Un débat se poursuit sur la diffusion du travail mené par la Syndicat auprès des écoles via le site Internet du Journal du marais.

M. DALLAVALLE suggère de faire circuler l'information auprès de l'Inspection Académique.

M. BULLE rappelle que le Conseil général diffuse des informations liées au réseau de la vingtaine de sites Espaces Naturels Sensibles auprès des écoles primaires et collèges.

M. CARTERON suggère au Syndicat d'ouvrir sa communication sur le réseau ENS également.

L'ensemble des participants est remercié. La séance est levée à 19h45.

Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

DOCUMENT JOINT :

/

PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL :

/

DIFFUSION INTERNE :

M. DAHOUI

DIFFUSION EXTERNE :

Ensemble des membres du Comité syndical
Communes membres du Syndicat